AUCUNE TAXE PROVINCIALE SUR LES CHAUSSURES POUR ENFANTS



À compter du 1^{er} juillet, vous ne payez plus la partie provinciale de la TVH sur les chaussures pour enfants.

Nous prenons la bonne décision pour les familles de la Nouvelle-Écosse.



Pour obtenir plus d'information, consultez le www.gov.ns.ca/finance

AUCUNE TAXE PROVINCIALE SUR LES VÊTEMENTS POUR ENFANTS



À compter du 1^{er} juillet, vous ne payez plus la partie provinciale de la TVH sur les vêtements pour enfants.

Nous prenons la bonne décision pour les familles de la Nouvelle-Écosse.



Pour obtenir plus d'information, consultez le www.gov.ns.ca/finance

AUCUNE TAXE PROVINCIALE SUR LES COUCHES POUR ENFANTS



À compter du 1^{er} juillet, vous ne payez plus la partie provinciale de la TVH sur les couches jetables et réutilisables pour enfants, les doublures et les culottes de propreté.

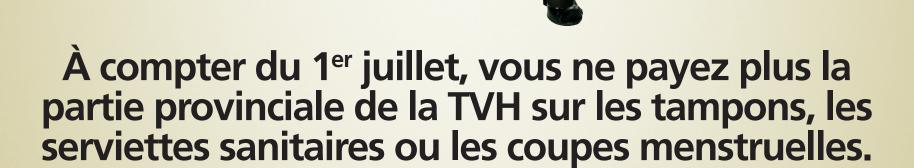
Nous prenons la bonne décision pour les familles de la Nouvelle-Écosse.



Pour obtenir plus d'information, consultez le www.gov.ns.ca/finance

AUCUNE TAXE PROVINCIALE SUR LES PRODUITS

D'HYGIÈNE FÉMININE



Nous prenons la bonne décision pour les familles de la Nouvelle-Écosse.



AUCUNE TAXE PROVINCIALE SUR LES PRODUITS ES SENTIELS



À compter du 1^{er} juillet, vous ne payez plus la partie provinciale de la TVH sur les chaussures et les vêtements pour enfants, les couches jetables et réutilisables, les doublures et les culottes de propreté ainsi que les produits d'hygiène féminine.

Nous prenons la bonne décision pour les familles de la Nouvelle-Écosse.

